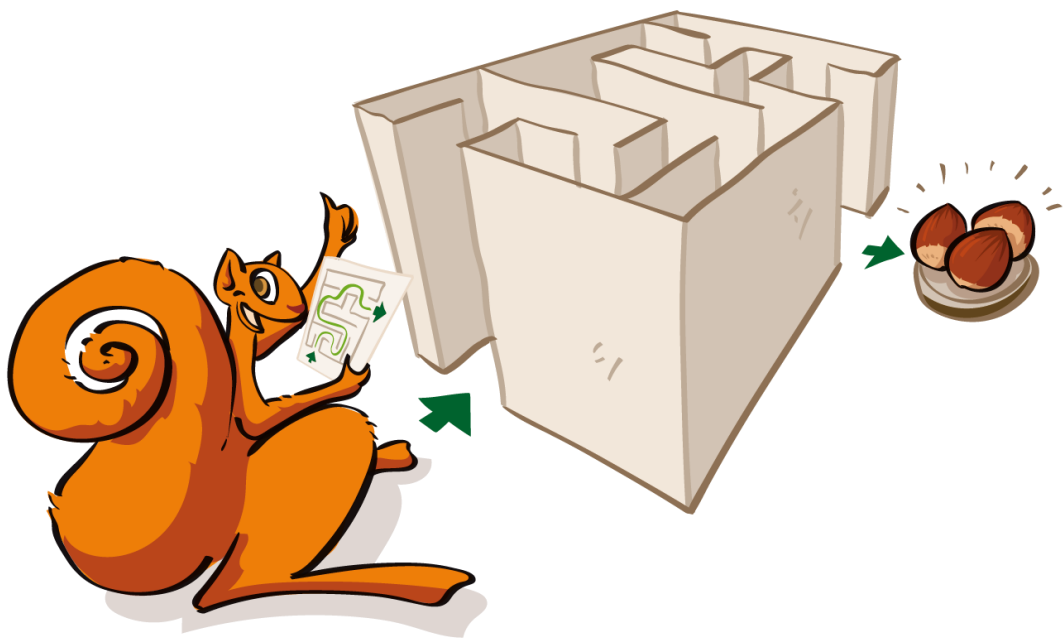




# Neyruz

droit au but







# Bienvenue à Neyruz

## La Commune

Commune périurbaine, Neyruz offre par son dynamisme une qualité de vie à ses habitants car elle sait trouver un juste équilibre entre un développement dynamique et la préoccupation du bien vivre de ses résidents. Par la richesse de sa vie sociale, l'offre variée des activités des sociétés villageoises, elle est accueillante et permet à chacun de s'intégrer harmonieusement. En effet, les nombreuses sociétés locales sportives, culturelle ou de loisirs permettent des échanges et des rencontres amicaux créant un environnement dynamique et durable où il fait bon vivre.

Ces dix dernières années, la population neyruzienne a fortement augmenté, passant de 1'850 à près de 2'600 habitants aujourd'hui.

## Géographie

Neyruz est situé dans le district de la Sarine du Canton de Fribourg, région dite "Sarine-Ouest".

La route cantonale Fribourg-Romont traverse notre village qui est également desservi par la ligne CFF Berne-Lausanne. L'entrée de l'autoroute A12 se trouve à environ 3 km.

Situé à une altitude moyenne de 700 m. sur le coteau qui domine le vallon de la Glâne, le village étale ses 552 ha de superficie (dont 145 ha de forêts) sur environ 4 km de part et d'autre de la route cantonale.

## Avenir et développement

La commune de Neyruz est soucieuse du bien-être de ses habitants et l'avenir de ses enfants. L'obtention en 2015 du label « Cité de l'énergie » avec pour slogan « Neyruz – pour un avenir durable » est la démonstration que les Autorités s'engagent pour la qualité de vie et la préservation des ressources. Les premiers résultats de cette volonté est la réalisation d'un thermoréseau qui distribue la chaleur produite à partir du bois de nos forêts aux bâtiments du centre du village. L'amélioration de l'accès à la gare avec la création d'une voie de mobilité douce est l'embryon d'un vaste réseau communal de mobilité pour les piétons et les moyens doux de déplacement. La réalisation du quartier du Clédard sis en face de la Gare verra l'arrivée de résidences répondant au concept « vivre avec services ». Les prochains développements immobiliers mettent en application les principes de la LAT qui veut que les centres des communes desservis par les transports publics soient denses. Toutefois, pour Neyruz la densification ne doit pas être au détriment de la qualité de l'espace de vie notamment par la qualité architecturale, par la préservation paysagère et le développement de services de proximité.

Durant les prochaines années se matérialiseront les projets qui donneront corps à la création d'espaces intergénérationnels, de services tant pour les juniors que les seniors.

Neyruz, pour un avenir durable

# Table des matières

<b>A – ADMINISTRATION</b>	<b>5</b>
<b>B – BIBLIOTHÈQUES</b>	<b>5</b>
<b>C – CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS</b>	<b>6</b>
<b>C – CFF CARTES JOURNALIÈRES</b>	<b>7</b>
<b>C – CITÉ DE L'ÉNERGIE</b>	<b>7</b>
<b>C – CONSEIL COMMUNAL</b>	<b>10</b>
<b>C – CRÈCHES ET STRUCTURES D'ACCUEIL</b>	<b>11</b>
<b>D – DECHETTERIE</b>	<b>12</b>
<b>E – ECOLES</b>	<b>12</b>
<b>E – EXTRAIT DU REGISTRE DES POURSUITES OU DU CASIER JUDICIAIRE</b>	<b>13</b>
<b>I – IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>13</b>
<b>L – LOCATIONS LOCAUX ET MATÉRIEL COMMUNAUX</b>	<b>17</b>
<b>L – LUDOTHEQUE SCHTROUMPF</b>	<b>18</b>
<b>N – NIDS DE GUEPES ET FRELONS</b>	<b>18</b>
<b>O – ORDURES MÉNAGÈRES</b>	<b>18</b>
<b>P – PAPIERS OFFICIELS</b>	<b>19</b>
<b>S – SENTIERS PÉDESTRES</b>	<b>19</b>
<b>S – SERVICE SOCIAL</b>	<b>20</b>
<b>S – SITE INTERNET COMMUNAL</b>	<b>20</b>
<b>S – SOCIÉTÉS LOCALES</b>	<b>21</b>
<b>U – URGENCES</b>	<b>21</b>
<b>V - VOIES TINGUELY</b>	<b>22</b>



## A – Administration

Route de Romont 4  
Case postale 11  
1740 Neyruz FR

Tél. 026 916 15 50 – Fax 026 916 15 58  
E-mail : neyruz@neyruz.ch

### Horaire d'ouverture du bureau communal

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h30 – 11h30	Fermé	08h30 – 11h30	Fermé	08h30 – 11h30
13h30 – 17h30	Fermé	13h30 – 17h30	Fermé	13h30 – 16h00

Veille de fête : le bureau ferme à 16h00  
En dehors de cet horaire : sur rendez-vous

**Administration générale –**  
neyruz@neyruz.ch ou  
controle.habitants@neyruz.ch

Sandrine Nobs, Responsable administrative  
Eggertswyler Marie-Noëlle, caissière  
communale  
Marie-Antoinette Roulin, collaboratrice  
administrative  
Renevey Anne-Françoise, collaboratrice  
administrative  
Lopez Luigia, chargée d'accueil et  
coordinatrice administrative

**Administration scolaire -**  
conseildesparents@neyruz.ch  
Eggertswyler Marie-Noëlle, secrétaire-  
caissière

**Constructions –** constructions@neyruz.ch  
Bersier Anne-Laure, collaboratrice du  
service technique

**Voirie et déchetterie**  
Henchoz Patrick, employé communal  
Tél. 079 250 99 51  
Ramiro Vieira, employé communal

**Entretien des bâtiments et Service des eaux**  
Defferrard Gilbert, concierge communal et  
fontainier  
Tél. 079 250 99 52

**Exploitation forestière**  
Borne Jean-Paul, forestier chef  
Tél. 079 606 35 37  
[www.forets-sarine.ch](http://www.forets-sarine.ch)

## B – Bibliothèques

### **Bibliothèque scolaire :**

Ouverte aux enfants de l'école primaire.

Horaires en dehors du cadre scolaire :

- le mardi de 15h15 à 16h00
- le mercredi de 13h30 à 15h30

- le jeudi de 15h15 à 16h
  - le samedi matin de 9h00 à 11h00
  - et les vacances scolaires sauf durant l'été.
- Tél. 026 916 15 65



### Bibliothèques régionales :

Encouragement à la lecture - subventions communales

Face à l'engouement marqué pour la lecture, le Conseil communal a décidé d'encourager cette tendance par la mesure suivante : dès le 1er janvier 2017, chaque adulte ou chaque enfant fréquentant une bibliothèque sarinoise se verra offrir son abonnement annuel sur présentation d'un justificatif et de ses coordonnées bancaires/postales auprès du bureau communal.

### C – Cartes d'identité et passeports

Les demandes de carte d'identité peuvent être déposées auprès de la commune de domicile ou auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.

Les commandes de passeport et de passeport provisoire s'effectuent exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, la commande ne peut plus s'effectuer auprès de la commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.

Les émoluments administratifs pour l'établissement d'une carte d'identité sont perçus directement au Bureau communal lors de l'enregistrement de vos données.

Carte d'identité	Validité	Prix
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	35.00
Adultes	10 ans	70.00
Passeport		
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	65.00
Adultes	10 ans	145.00
Passeport + carte d'identité		
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	78.00
Adultes	10 ans	158.00

#### Commander par internet :

[www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)

#### Commander par téléphone :

Passeport suisses Biométrie  
Tél. 026 305 15 26

#### Commander sur place :

Centre de biométrie  
Rue Englisberg 11  
1763 Granges-Paccot

- Prévoir dans ce cas un délai d'attente sur place
- Ne pas apporter de photos, elles sont faites sur place
- Toujours apporter ses anciens documents d'identité



### Commander votre carte d'identité au bureau communal :

La commune de Neyruz enregistrera volontiers les commandes de cartes d'identité pour ses habitants. Pour ce faire, il faut :

- Se présenter personnellement au bureau communal (les enfants également)
- Amener l'ancienne carte d'identité pour annulation, ou la déclaration de police en cas de remplacement d'une carte volée ou perdue
- Apporter 1 photo récente remplissant les critères d'acceptation figurant sur le site internet de l'administration fédérale : [www.passeportsuisse.admin.ch](http://www.passeportsuisse.admin.ch), rubrique « Documents d'identité »
- Payer au moment de la commande, au comptant ou par carte de crédit
- Pour un mineur, être accompagné d'un représentant légal
- Prévoir un délai de 10 jours ouvrables pour recevoir la carte d'identité par courrier recommandé

### C – CFF Cartes journalières

La réservation s'effectue via notre site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch). Une fois la réservation confirmée, merci de passer à l'administration pour y retirer le billet dans un délai de 5 jours ouvrables

Prix : CHF 38,00

### C – Cité de l'énergie

#### I. Démarche Cité de l'énergie

Neyruz s'est engagée dans le processus Cité de l'énergie en 2009, le label a été obtenu en 2015. Elle fait donc partie des communes qui mettent en œuvre une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement et qui contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat.

#### II. Assainissement énergétique pour les bâtiments privés

##### 1. Programmes d'encouragement

L'Etat a décidé de compléter le programme national d'assainissement des bâtiments [www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch) afin d'inciter encore plus les propriétaires du canton à rénover leurs bâtiments. Il prévoit de mettre en œuvre un programme visant à remplacer les chauffages électriques par des pompes à chaleur. Le programme destiné au solaire thermique et au



chauffage au bois est renforcé afin d'être cohérent avec les objectifs de la politique énergétique.

Peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat (sous certaines conditions) :

- Les nouvelles installations de chauffage automatique au bois
- Les nouvelles installations solaires thermiques destinées à la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire intégrées aux toits et façades
- Les nouvelles installations de pompes à chaleur
- L'installation d'une nouvelle distribution de chaleur hydraulique alimentant des radiateurs ou un chauffage par le sol
- La rénovation des éléments d'enveloppe thermique des bâtiments
- Les bâtiments privés à construire remplissant les critères du standard Minergie-P.

Le programme d'encouragement actuellement en vigueur est consultable sur le site internet de l'Etat de Fribourg.

Le certificat énergétique cantonal des bâtiments

Qu'est-ce que le CECB® ?

Le CECB® indique la consommation énergétique d'un bâtiment lorsque celui-ci est utilisé de manière standard. Cette information est donnée sous la forme d'une étiquette classant le bâtiment dans sa catégorie (de A à G) selon sa qualité énergétique.

Cet outil permet ainsi de juger de la qualité énergétique d'un bâtiment et indique les améliorations possibles (installations techniques, enveloppe du bâtiment).

Cette évaluation concerne l'habitat, ainsi que les bâtiments administratifs et les écoles. Elle est réalisée par des experts certifiés.

Version simplifiée et accessible tous, le CECB® Light

Une version simplifiée est disponible en ligne ([www.cecb.ch](http://www.cecb.ch)) et accessible à chacun, par exemple au propriétaire d'un bâtiment qui souhaite obtenir une estimation sommaire des performances énergétiques de son bâtiment.

Systèmes de chauffage et énergies renouvelables

Le site internet hausinfo [www.hausinfo.ch](http://www.hausinfo.ch) présente différents types de chauffages à combustible (bois, gaz, mazout) et les divers avantages de chaque type d'installation. Des conseils afin de vérifier que votre installation de chauffage est prête pour l'hiver sont également





donnés. On trouvera également sur ce site des informations sur les énergies renouvelables (pompe à chaleur, solaire).

Toutes les informations relatives au bois énergie et aux techniques de chauffage au bois en Suisse sont disponibles sur le site internet [www.energie-bois.ch](http://www.energie-bois.ch). On y trouvera également des exemples de réalisations et des informations sur les aides financières.

Le site [www.geothermie.ch](http://www.geothermie.ch) est le portail suisse de la géothermie. On y trouvera toutes les informations sur la géothermie : type d'installation, fonctionnement. Des fiches techniques sont également téléchargeables.

Le site internet [www.pac.ch](http://www.pac.ch) est le site du groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur. Le fonctionnement des pompes à chaleur y est présenté, ainsi que des informations sur les subventions, et des listes de fournisseurs.

### III. Sensibilisation

#### Economies d'énergie

Economiser simplement, chauffer et éclairer intelligemment, bien utiliser ses appareils ménagers, le site [www.hausinfo.ch](http://www.hausinfo.ch) fournit toute une série de conseils simples pour faire des économies d'énergie à la maison.

Le site internet [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch) donne plus de 500 conseils pour économiser l'énergie et préserver l'environnement. Ce site, illustré et ludique, est très riche en informations.

#### Mobilité

##### Covoiturage

Le covoiturage est l'utilisation d'une même voiture particulière par plusieurs personnes effectuant un trajet identique afin d'alléger le trafic routier, de partager les frais de transports, et de limiter l'impact environnemental des déplacements de chacun. Le recours au covoiturage peut être occasionnel ou quotidien.

Il s'agit donc d'un moyen de déplacement écologique, économique et convivial, qui s'adresse à tous. Le covoiturage permet de déplacer un grand nombre de personne, tout en réduisant le trafic automobile.

Tout le monde est gagnant :

- ✓ les frais de transport sont partagés
- ✓ le trafic est plus fluide
- ✓ des places de stationnement sont libérées
- ✓ la pollution et le bruit sont amoindris
- ✓ conducteur et passager(s) ont de la compagnie pour le trajet



Comment faire ?

Le site internet [www.e-covoiturage.ch](http://www.e-covoiturage.ch) met en contact des passagers et des conducteurs. Pour proposer ou rechercher un trajet, il suffit de s'inscrire sur le site (inscription gratuite) et de consulter et/ou compléter la base de données.

Ce site internet propose également un calculateur de coûts et un éco-calculateur de CO2 afin de mettre en évidence de manière concrète les bénéfices du covoiturage.

Transports publics

La Commune est desservie par la ligne CFF Berne – Lausanne.

Afin de diminuer nos consommations énergétiques, les transports publics et notamment le train, sont à privilégier. En effet, pour une même distance parcourue, un automobiliste consomme environ 5 fois plus d'énergie qu'un train. De plus, les trains sont alimentés en électricité, qui est principalement d'origine hydraulique ou nucléaire en Suisse, et participent de ce fait peu à la pollution atmosphérique.

Deux Flexicards CFF sont mises à disposition des citoyens par la commune, la réservation se fait directement en ligne.

## C – Conseil communal

Période : 2016-2021

Dicastères	Responsable	Suppléant
<b>Administration, aménagement et projets</b> Personnel et Administration, Aménagement du territoire Information, Relations publiques et extérieures	Martial Wicht Syndic	Jean-Noël Gendre Vice-syndic
<b>Enseignement obligatoire</b> Instruction publique, Ecoles communales, secondaires et professionnelles	Katiuscia Sansonnens	Murielle Roos Bovey
<b>Culture</b> Sociétés, Développement, Communication, Intégration des migrants Animation, Conservatoire, sentiers pédestres	Marie Claire Pasquier	Catherine Guillaume Girard
<b>Ordre public et sécurité à la population</b> Justice, Police, Protection civile, sites contaminés et pollutions air, eau, rivières, Service du feu et pompiers, Forêts, Cadastre et mensuration	Catherine Guillaume Girard	Bernard Kolly
<b>Affaires sociales</b> Assistance, Homes, Santé publique, Affaires sociales et curatelles Structures d'accueil	Murielle Roos Bovey	Katiuscia Sansonnens
<b>Edilité</b> Conciergerie bâtiments, Entretien des routes Déchetterie, Cimetière, Agriculture	Héribert Dousse	Jean-Philippe Rosset
<b>Eaux</b> Service distribution de l'eau potable, Eaux usées Réseau informatique	Bernard Kolly	Marie Claire Pasquier
<b>Constructions</b> Constructions, Permis de construire, Police du feu	Jean-Philippe Rosset	Héribert Dousse



<b>Finances</b> Finances et impôts, Transports publics	Jean-Noël Gendre Vice-syndic	Martial Wicht Syndic
---	---------------------------------	-------------------------

## C – Crèches et structures d'accueil

### Crèches :

Crèche Le P'tit Bonheur de Neyruz : ouverte tous les jours ouvrables de 06h30 à 18h30, la Crèche "Le P'tit Bonheur de Neyruz" offre 25 places d'accueil aux enfants de la naissance à l'âge scolaire.

Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter la directrice Mme Fabienne Purro Jemmely, à l'adresse suivante :

Crèche Le P'tit Bonheur de Neyruz  
Rte d'Onnens 6  
Case postale 88  
1740 Neyruz  
tél./fax 026 477 24 00, email : [creche.neyruz@gmail.com](mailto:creche.neyruz@gmail.com)

Pour divers renseignements relatifs aux crèches et garderies des environs, vous pouvez contacter la :

Fédération des crèches et garderies fribourgeoises  
Rte de la Fonderie 8C  
Case postale 167  
1707 Fribourg  
tél. 026 429 09 92

### Accueil extra-scolaire (AES) Le P'tit bonheur :

Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter la responsable Mme Corinne Vimal à l'adresse suivante :

AES Le P'tit Bonheur de Neyruz  
Imp. du Chêne 8  
Case postale 88  
1740 Neyruz  
e-mail : [aes.neyruz@gmail.com](mailto:aes.neyruz@gmail.com)



## D – Déchetterie

La déchetterie communale est située à la	mardi	16h30 à 19h00
Route du Moulin, en direction d'Ecuvillens.	jeudi	16h30 à 19h00
Les heures d'ouverture sont les suivantes :	samedi	09h00 à 12h00 13h30 à 17h00

## E -Ecoles

- Ecole enfantine : niveaux 1<sup>H</sup> et 2<sup>H</sup> à Neyruz
- Ecole primaire : niveaux 3<sup>H</sup> à 8<sup>H</sup> à Neyruz
- Cycle secondaire Sarine Ouest : niveaux 9<sup>H</sup> à 11<sup>H</sup> à Avry-sur-Matran

Année scolaire		2017 – 2018	2018 – 2019
<b>Rentrée scolaire</b>	jeudi à 8h00 pour toutes les classes	24 août 2017	23 août 2018
<b>Vacances d'automne</b>	du lundi au vendredi	16 octobre 2017 27 octobre 2017	15 octobre 2018 26 octobre 2018
<b>Toussaint</b>		mercredi 1er novembre 2017	jeudi 1er novembre 2018
<b>Immaculée Conception</b>		Vendredi 8 décembre 2017	samedi 8 décembre 2018
<b>Vacances de Noël</b>	du lundi au vendredi	25 décembre 2017 5 janvier 2018	24 décembre 2018 4 janvier 2019
<b>Vacances de Carnaval</b>	du lundi au vendredi	12 février 2018 16 février 2018	4 mars 2019 8 mars 2019
<b>Vacances de Pâques</b>	du au vendredi	vendredi 30 mars 2018 13 avril 2018	Lundi 15 avril 2019 26 avril 2019
<b>1er mai</b>		Mardi 1er mai 2018	Mercredi 1er mai 2019
<b>Ascension</b>	du jeudi au vendredi	10 mai 2018 11 mai 2018	30 mai 2019 31 mai 2019
<b>Lundi de Pentecôte</b>	lundi	21 mai 2018	10 juin 2019
<b>Fête-Dieu</b>	du jeudi au vendredi	31 mai 2018 1er juin 2018	20 juin 2019 21 juin 2019
<b>Dernier jour de classe</b>	vendredi	6 juillet 2018	5 juillet 2019

Tél. école primaire : 026 916 15 60

Tél. école enfantine : 026 916 15 62 classe rez /69 classe 1er

E-mail : [ecole.terre-lune@bluewin.ch](mailto:ecole.terre-lune@bluewin.ch)



## 🍄 E – Extrait du registre des poursuites ou du casier judiciaire

Le site [www.fr.ch/commander](http://www.fr.ch/commander) permet de commander un extrait du registre des poursuites par internet, sans passer au guichet des Offices de poursuites. Le paiement se fait par carte de crédit et l'acte est envoyé par poste.

Les extraits de casier judiciaire se commandent auprès des guichets postaux en s'y rendant personnellement et en présentant une pièce d'identité valable. Le paiement s'effectue de suite et le document est envoyé par poste.

## 🍄 I – Impôts et taxes

### Impôts communaux

- 77,00 % de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des contribuables soumis au régime des personnes physiques
- 77,00 % de l'impôt cantonal sur le bénéfice et les fonds propres des contribuables soumis au régime des personnes morales

### Impôts paroissiaux

- 7% de l'impôt cantonal sur le revenu des contribuables (personnes physiques)
- 18% de l'impôt cantonal sur la fortune des contribuables (personnes physiques)
- 8% de l'impôt cantonal sur le bénéfice des contribuables (personnes morales)
- 10% de l'impôt cantonal sur le capital des contribuables (personnes morales)

### Taxes communales

- 1,20 pour mille (0/00) de contribution immobilière
- 1,00 par franc payé à l'Etat sur les mutations immobilières
- 70% du taux cantonal sur les successions et les donations
- 0,50 par franc payé à l'Etat sur les immeubles des sociétés, associations et fondations
- 60% de l'impôt cantonal sur le gain réalisé dans les transactions immobilières
- 60% de l'impôt cantonal sur la plus-value en cas d'aliénation d'immeubles si l'aliénateur a été propriétaire durant plus de 15 ans
- 77,00% de l'impôt cantonal sur les prestations en capital
- 55,00 francs de taxe d'exemption du service des sapeurs-pompiers par personne
- 40,00 francs de taxe de base pour l'enlèvement des ordures, par personne dès l'année de ses 21 ans
- 40,00 francs de taxe de base pour l'enlèvement des ordures, par commerces, artisans et indépendants
- 0,45/kg francs de taxe au poids pour l'élimination des ordures ménagères
- 35,00 francs d'impôt annuel par chien (encaissement par le Service financier Sarine)



## Païement des impôts communaux - Acomptes 2017

### Acomptes 2017

Les bulletins de versement annexés sont destinés au paiement de vos acomptes d'impôts 2017 à verser dès le 30 juin 2017. Comme par le passé, vous pouvez choisir un règlement par acomptes mensuels ou en un seul versement avec déduction d'un intérêt rémunérateur sur les acomptes.

### Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, **vous devez modifier chaque année l'ordre permanent** en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (**joindre les bulletins de versement** qui sont codifiés **ou modifier le numéro de référence**). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la "bonne" année.

### Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Les impôts demandés sont provisoires et les acomptes ont été calculés sur la base des dernières données connues (impôts des années précédentes). Le coefficient communal de 85,00 % est appliqué. Si, à réception de ces acomptes, vous estimez que les bases retenues ne correspondent plus du tout à la réalité (s'ils devaient être visiblement trop faibles ou trop élevés suite à un changement important de votre situation personnelle), vous avez la possibilité de **contacter la Caisse communale afin de rectifier le montant** de ces derniers (par téléphone ou par mail).

### A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec la taxation annuelle, l'impôt 2017 est basé sur les revenus obtenus durant cette même année. Aussi, ce ne sera qu'au courant de l'année suivante (2018), après examen de votre déclaration par le Service cantonal des contributions, que la Commune pourra établir le décompte du solde de l'impôt.

### Et les intérêts ?

Si les acomptes versés se révèlent insuffisants pour couvrir la totalité de l'impôt 2017 définitif, les compléments à payer feront l'objet d'une facturation d'intérêts compensatoires. Ces intérêts seront calculés à partir du 31 mai 2018 (date du terme général d'échéance communal) jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte. En revanche, si les paiements sont trop élevés, un intérêt rémunérateur sera accordé sur les montants remboursés. Voici les conditions et taux appliqués :



Terme général d'échéance communal pour l'année 2017 (TGE)	31.05.2018
Intérêt rémunérateur sur les acomptes	3.00 %
Intérêt rémunérateur sur les montants payés en trop	3.00 %
Intérêt moratoire sur les acomptes	3.00 %
Intérêt moratoire sur les décomptes	3.00 %
Intérêt compensatoire	1.50 %

### A quoi sert le bulletin intitulé "Acompte volontaire année 2017" ?

Lorsque vous remplirez votre déclaration fiscale 2017, au début de l'année 2018, vous pourrez alors calculer votre revenu et votre fortune imposables 2017. Si, à ce moment-là, vous deviez constater que l'impôt communal réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps pour compléter le versement de vos acomptes afin d'éviter ou de réduire la facturation d'intérêts compensatoires lors du décompte final. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire année 2017 », à compléter à votre convenance, est joint à cet envoi. L'acompte volontaire doit être acquitté au plus tard jusqu'au 31 mai 2018 (intérêts compensatoires). Ce bulletin de versement doit être utilisé uniquement pour payer un complément d'impôt de l'année courante.

### Échéances en matière d'impôtset autres taxes

- = Echéance mensuelle
- ⊙ = Acompte volontaire à calculer par vos soins et versement si nécessaire
- ◆ = Facture du solde d'impôts à recevoir et/ou à payer durant la période mentionnée

#### CANTON

Désignation	Mois												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Acomptes année courante					■	■	■	■	■	■	■	■	
Acompte année précédente	■												
Acompte volontaire			⊙	⇒ versement au plus tard									
Facture solde d'impôts					◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	
Impôt fédéral direct			■										



COMMUNE

Désignation	Mois											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b><u>Impôts communaux</u></b>												
Acomptes année courante						■	■	■	■	■	■	■
Acomptes année précédente	■	■										
Acompte volontaire			◎	⇒	versement au plus tard							
Facture solde d'impôts				◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆

<b><u>Autres taxes</u></b>												
Contribution immobilière				■								
Taxe déchets												■
Taxe non-pompiers												■
Eau & Epuration, acompte								■				
Eau & Epuration, décompte		■										





## L – Locations locaux et matériel communaux

Toute personne ou société villageoise a la possibilité de louer des locaux communaux ou du matériel :

- Salles du complexe communal
- Salle l'Ecureuil
- Salles de l'école
- Salle Aquila à l'Aigle Noir
- Four

Matériel de sonorisation, d'éclairage, beamer, écran, rétroprojecteur, table et bancs, tentes

Pour ce faire, une demande préalable doit être établie et transmise à l'Administration communale qui contrôlera si l'objet de la demande peut ou non être accepté suivant le plan d'utilisation des locaux. Le Conseil communal décidera en dernier ressort de la mise en location définitive.

Les formulaires de demande d'utilisation sont à votre disposition sur le site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch).

Pour vos fêtes de famille ou réunions entre amis :

Le Centre sports et loisirs « Les Simon » qui se situe à côté du terrain de football propose la salle communale « Noisette » et la buvette du FC & TC que toute personne habitant Neyruz ou ailleurs a le loisir de réserver et de louer pour diverses réunions. Ces salles sont munies de :

- tables et chaises pour recevoir environ 60 personnes
- cuisine agencée avec lave-vaisselle
- vaisselle et ustensiles de cuisine
- Tentes pliables (6mx4 m)

Pour réserver ces salles ou pour des informations supplémentaires :

### **Salle Noisette :**

Mme Sylvie Dafflon – Imp. de la Charrière 4  
1740 Neyruz FR – Tél. 026 477 13 66

### **Buvette FC/TC :**

M. Dominique Odin, La Croix 14a  
1740 Neyruz FR - Tél. 078 627 81 77

Un calendrier des disponibilités des salles est disponible sur notre site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)



## L – Ludothèque Schtroumpf

Le but de la ludothèque est d'exploiter un centre de location de jeux à Neyruz. La ludothèque offre ainsi la possibilité de louer, à un prix modeste, de nombreux jeux et jouets de qualité. La ludothèque est située au rez-de-chaussée du Complexe communal de Neyruz, à la Route d'Onnens 5.

Elle est ouverte comme suit :

- le mercredi de 15h00 à 17h00
- le samedi de 09h00 à 11h00

Pendant les vacances scolaires : ouvert seulement le samedi

Pendant les vacances de Noël/Nouvel An : fermé

Tél. 026 477 30 73

## N – Nids de guêpes et frelons

Les Sapeurs-pompiers de la commune ne sont pas équipés pour intervenir lorsque ce genre de phénomène survient.

Au vu de l'agressivité que peuvent développer les guêpes et les frelons, nous vous déconseillons d'intervenir par vous-mêmes. Des sociétés privées proposent un service de désinsectisation adéquat et sans risque pour les habitants de la maison touchée.

Nous vous proposons quelques noms d'entreprises : AS Désinfection SA Villarlod, Assainix Cugy, Burri Désinfection Fribourg, Heimo Raphaël St.Silvester, Infanger Daniel Bulle, Schneider Désinfection Marsens. Cette liste n'est pas exhaustive, les pages jaunes de l'annuaire vous renseigneront encore davantage.

## O – Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ne se fait plus dans les quartiers. Les déchets doivent être déposés dans un compacteur installé au complexe communal en face du local des pompiers ou à la déchetterie communale.

Lors de l'enregistrement d'un nouveau citoyen au Contrôle des habitants, une carte à prépaiement sera vendue pour la somme de CHF 50.00 (caution de CHF 20.00

et crédit de CHF 30.00). Pour toute information, l'Administration communale est à votre disposition.

**Horaire du compacteur au complexe communal :**  
Du lundi au samedi de 7h à 19h, excepté les jours fériés

**Horaire du compacteur à la déchetterie :**  
Idem horaire d'ouverture de la déchetterie



## P – Papiers officiels

Il est possible de commander par mail ou téléphone différents documents officiels issus du registre du contrôle de l'habitant :

- Attestation de domicile
- Attestation de séjour
- Certificat de bonnes mœurs

Les documents vous seront envoyés avec une facture. Les attestations de sortie de territoire pour les enfants mineurs ne peuvent pas être envoyées par la poste, car le représentant légal doit le signer directement au guichet.

Le responsable administratif de Neyruz, a également la possibilité d'authentifier une signature. Le document doit être signé à notre guichet sur présentation d'un document d'identité. Emolument CHF 20.00

Les actes d'état civil peuvent être commandés directement sur le site internet de l'état de Fribourg : [www.fr.ch/commander](http://www.fr.ch/commander)

Les actes suivants sont disponibles :

- Acte de naissance
- Acte de mariage
- Acte de partenariat
- Acte de décès
- Acte de reconnaissance
- Acte d'origine
- Certificat de famille
- Certificat de partenariat
- Certificat individuel d'état civil

Le paiement se fait par carte de crédit. L'acte vous est ensuite envoyé.

## S – Sentiers pédestres

La commune propose un réseau balisé, sécurisé et mesuré avec des accrochages possibles avec les communes d'Avry, Cottens, Hauterive, la Brillaz, Matran. Certains circuits sont encore en cours de balisage. Les circuits utilisent le réseau des sentiers pédestres de Suisse (panneaux jaunes), les routes communales ou des chemins déjà aménagés.

Les circuits balisés par des panneaux blancs peuvent être téléchargés sur notre site internet.

Neyruz propose 4 sentiers balisés :





## S – Service social

La commune de Neyruz dépend du Service social régional ARCOS.

Le bureau est installé à la route de Rosé 49, 1754 Rosé (commune d'Avry-sur-Matran).

Ce service est atteignable au n° suivant :  
026 477 16 88 comme suit :

- Lun 8.00-11.30
- Mar 8.00-11.30 – 13.30-16.30
- Mer 8.00-11.30
- Jeu 8.00-11.30 – 13.30-16.30

## S – Site internet communal

[www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)

- Agenda des manifestations
- Informations diverses
- Guichet en ligne
- Règlements communaux

et encore bien d'autres choses





## S – Sociétés locales

Sociétés	Lieu de l'activité	Président	Contact
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Neyruz	Fabrice Mettraux	079 729 33 91
Sarine Basket	Posieux	Frank-Olivier Baechler Lise-Emmanuelle Nobs	079 468 21 73 079 443 93 47
Club de pétanque La Rincette	Neyruz	Marie-Noëlle Eggertswyler	079 658 32 90
Club des Aînés	Neyruz	Aloys Gendre	026 477 21 15
EMJ Ensemble Musical des Jeunes	Neyruz	Grégoire Yerly	079 448 72 26
FC Neyruz	Neyruz	Vincent Koch	079 419 77 15
Gym Dames	Neyruz	Livia Bertschy	026 470 12 92
Gym-Hommes Les Copains	Neyruz	Pascal Gendre	026 477 12 39
Gym enfantine Les Kangourous	Neyruz	Philippe Riccardi	079 336 88 93
Hockey Club Neyruz Red Devils	Romont	Laurent Sallin	079 750 78 74
La Chanson du Moulin, Chœur mixte	Neyruz	Sandra Baudois Josef Bossart	079 673 72 08 079 644 17 39
La Cordiale, société de musique	Neyruz	Jacques Morel	079 606 50 85
Les Amis du théâtre	Neyruz	Julien Defferrard	079 485 07 56
Les Samaritains Neyruz et environ	Matran	Fabienne Chappuis	026 401 16 21
Ludothèque Schtroumpf	Neyruz	Cécile Emmenegger	026 477 30 73
Mouvement les Ecureuils	Neyruz	Pascal Aebischer	026 477 07 21
Ski Club Neyruz	Neyruz	Cyril Ackermann	079 483 04 44
Tennis-Club Neyruz	Neyruz	Fabrice Bonvin	079 322 66 02
Unihockey Neyruz (Rhinos)	Neyruz	Martin Renevey	079 541 80 13

## U – Urgences

Numéro international de secours	112	Service médical de garde	026 304 21 36
Police	117	Permanence dentaire	0848 14 14 14
Pompiers	118	HFR Hôpital Fribourg	026 426 71 11
Ambulances	144	Pharmacie de garde	026 304 21 40
Centre de toxicologie, Zürich	145		
Rega (hélicoptère)	1414		




## V - Voies Tinguely

Le village de Neyruz était le lieu de vie de Jean Tinguely pendant ses dernières années. Vingt-cinq ans après sa mort, la commune souhaite lui rendre un hommage particulier en présentant, le long des chemins traversant le village, des œuvres d'artiste contemporains de la région. Ces créations rappellent le style et les matériaux de prédilection du célèbre sculpteur.

Près de chacune des œuvres des artistes contemporains, la photo d'une sculpture de Jean Tinguely est exposée, ainsi que son descriptif. Les images ainsi que le descriptif officiel sont toutes extraites du catalogue du Musée Tinguely de Bâle.


Cette balade au fil des œuvres permet aux promeneurs de traverser le village en dédiant un moment à notre artiste disparu.

# Neyruz



## Les Voies Tinguely

---



Distance de la boucle sculpture 1 à 6 : 2.80 km

**EMPLACEMENT DES SCULPTURES**

- 1 – Atelier Galerie Y'aq'a, *Près du four à pain*
- 2 – Xavier Vimal, *Près de la Neyruzienne*
- 3 – Xavier Vimal, *Éscalier Chemin des Pommiers*
- 4 – Atelier Galerie Y'aq'a, *Allée des Cheminots*
- 5 – Michel Riedo, *Au Clédard, près de l'église*
- 6 – Michel Riedo, *Entrée voie mobilité douce, en face de Motos Bourguet*





Coloriage pour enfant





Notes personnelles

A series of horizontal dotted lines for writing notes, consisting of 15 rows.